



Paris, le 10 novembre 2004

COMMUNIQUE DE PRESSE

Suppression des travaux personnels encadrés : une décision scandaleuse

Au prochain conseil supérieur de l'éducation, le ministre présentera la suppression des travaux personnels encadrés dans les classes terminales des seuls lycées d'enseignement général.

Réflexe idéologique et manœuvre démagogique, renoncement pédagogique et faux arguments, non-sens éducatif et mépris des efforts entrepris par les jeunes et les équipes pédagogiques.

Le ministre supprime autoritairement, sans la moindre concertation, une démarche pédagogique qui instaurait des relations de travail authentiques entre enseignants, entre élèves et enseignants, entre élèves eux-mêmes, relations fondées sur la coopération et la richesse du travail mené en commun.

Il s'agissait aussi d'une véritable démarche pluridisciplinaire. A l'évidence, cette démarche est insupportable pour le ministre, car elle est inconciliable avec sa conception élitiste et sélective de l'Ecole.

Par conviction de classe et pour satisfaire la fraction la plus conservatrice des enseignants et des familles nanties de ce pays, le ministre restaure le lycée d'enseignement général conçu comme la seule voie d'excellence, avec un baccalauréat revenu à son caractère napoléonien vocation et à sa formule originelles où, par parenthèse, le coefficient des options grec et latin passera de 2 à 3...

Le ministre justifie laborieusement cette décision, par le fait que « la mesure proposée se traduira pour les élèves de terminale par un allègement de leur charge globale de travail au profit de l'examen », alors que les TPE utilisent et combinent des éléments de programme pour répondre à une question complexe, et donnent ainsi du sens à l'apprentissage, et à l'utilisation de ces connaissances.

●●●/●●●

Le ministre, en mettant un terme aux TPE, rame à contre-courant des évolutions du monde du travail qui ne cesse de solliciter l'aptitude à communiquer, à échanger les savoirs, à travailler ensemble.

Il ruine, sans scrupule, les efforts importants déployés depuis 4 ans par son administration centrale, par les équipes pédagogiques, et dont le site « eduscol », notamment, recueillait les nombreux témoignages de réussite.

Cette décision ne fait qu'ajouter à nos vives inquiétudes sur le contenu de la future loi d'orientation. Elle impose, plus que jamais, que la nation se mobilise pour l'avenir de son école au service de la réussite de tous.

Contact Presse : Laurence Guillermou – Tél. : 01.43.57.16.16.